

Regards distanciés de « jeunes chercheurs » en histoire de l'EPS

Jacques Rouyer a interviewé pour ce numéro Michaël Attali et Guilhem Veziers, deux auteurs assez représentatif d'une nouvelle génération d'historiens de l'EPS.

Michaël Attali est maître de conférence à l'UFRAPS de Grenoble et auteur d'une thèse soutenue fin 2002 sur « syndicalisme et professionnalisation des enseignants d'EPS de 1945 à 1981 » et de plusieurs autres publications

●●●●
Jacques Rouyer : que t'a appris ta thèse sur le rôle du SNEP dans le processus de démocratisation de l'EPS, ce qui est une reconnaissance récente dans les productions historiques. En particulier, quel a été son rôle entre 67 et 81 dans la démocratisation quantitative et qualitative de l'EPS ; question qui fait débat entre nous puisque j'ai contesté certaines de tes analyses mais tu as l'occasion de répondre ?

Michaël Attali : Au début de mes recherches il faut avouer que j'avancais quelque peu en terrain inconnu. En effet, jusque-là l'historiographie sur l'EPS s'était contentée d'évoquer les questions syndicales sans plus de détails et aucun travail n'avait été mené sur le sujet. J'en fus d'autant plus surpris que l'analyse des archives faisait apparaître une autre face de cette histoire. En effet, les syndicats de l'EPS se situaient à l'intersection des enjeux professionnels, éducatifs, pédagogiques et politiques. S'ils s'étaient employés depuis l'entre-deux-guerres, et surtout depuis 1945, à une défense corporative, ils s'étaient également impliqués dans le débat pédagogique. Naturellement cet engagement ne commence pas en 1967 et ne se limite pas au SNEP. Dès le mois d'octobre 1947 (bulletin n°10), Philippe Néaume, qui n'est alors qu'un simple militant, défend l'idée que l'issue de l'EPS se situe dans la capacité de ses représentants à faire des propositions concrètes sur l'enseignement pour homogénéiser les pratiques et accroître la visibilité de l'EPS. Durant son mandat de secrétaire général entre 1956 et 1969, il s'active à donner une importance considérable au secteur pédagogique, dirigé alors par Claude Pineau, pour préciser l'utilité de l'EPS. Leur contribution à la rédaction d'instructions officielles dès 1964, aboutissant aux fameuses IO de 1967, donne d'ailleurs une idée du poids qu'acquiert le syndicalisme en EPS. Les années 1960 constituent à ce titre une période faste tant au niveau de la représentativité, avec 90,2% des professeurs qui adhèrent

au SNEP en 1962, que de l'influence acquise auprès des responsables politiques. L'organisation en tendances permet à tous les courants pédagogiques de s'y retrouver (de Robert Mérand à Jean Le Boulch en passant par Jean-Marie Brohm ou Jean-Pierre Famose) pour faire du SNEP un catalyseur essentiel de la réflexion en matière d'EPS. Le SNEEPS, qui regroupe les maîtres, chargés d'enseignement et professeurs adjoints d'EPS, est dans une position comparable et développe également une activité pédagogique importante. Dans ce cadre, ces deux syndicats œuvrent à la démocratisation de l'EPS en vue à la fois de créer les conditions de son enseignement pour tous les élèves mais aussi au niveau de la définition de ses contenus. Le prosélytisme didactique comme l'argumentation culturelle du SNEP joue un rôle important dans le devenir de l'EPS dans une période où d'autres alternatives sont possibles. L'ensemble des orientations pédagogiques des années 1970 a pour but essentiel de répondre à l'une des questions essentielles au sujet de l'EPS et qui a été le slogan d'une campagne d'opinion en 1975 : « L'éducation physique et sportive : luxe ou nécessité ? ». Je crois que l'échec des politiques successives de cette décennie doit beaucoup à l'action du SNEP tout en précipitant le débat sur l'EPS sur le terrain militant amenant à faire des choix pédagogiques pas toujours pilotés par le seul intérêt des élèves. Il apparaît toutefois présomptueux de considérer que la démocratisation est réservée à la seule action syndicale. Si on peut parler de démocratisation pour une discipline, c'est parce que celle-ci contrairement à beaucoup d'autres a longtemps été négligée et son enseignement à tous les élèves scolarisés improbable. Sur les conditions de son enseignement, les syndicats ont joué un rôle important. Je l'ai écrit à plusieurs reprises, ils n'ont pas lésiné sur leur engagement pédagogique et ont promu par exemple de nombreuses méthodologies afin d'agir en faveur de l'innovation pédagogique. Toutefois ils ne sont pas

1. *L'Éducation physique de 1945 à nos jours*. Les étapes d'une démocratisation, Paris, Armand Colin, 2004.

seuls à œuvrer dans ce sens (AEEPS, courants pédagogiques, etc.). En outre, la démocratisation d'une EPS partout et pour tous se joue également dans les pratiques quotidiennes. Il ne suffit pas d'affirmer l'importance d'enseigner un sport de l'enfant pour voir appliquer ce précepte du jour au lendemain. Des résistances se créent, des difficultés apparaissent et cette démocratisation est un processus long et difficile. La question de l'échec, corrélé avec une augmentation des dispenses, apparaît ainsi au moment même où le sport est introduit massivement et surtout uniformément. Dans l'ouvrage que j'ai eu le plaisir d'écrire avec Jean Saint-Martin¹, nous avons montré combien le processus de démocratisation pouvait être contradictoire et soumis à une pluralité de forces. A ce titre, tes réactions sur cet ouvrage nous ont paru pour le moins disproportionnées et le temps me manque ici pour les reprendre une à une. Si comme je l'ai indiqué au début, la place des syndicats en EPS était jusqu'à une période récente occultée, il ne faudrait pas inverser la situation par des raccourcis historiques. La démocratisation dépend aussi des mises en œuvre et force est de constater qu'elle ne correspond pas toujours aux discours séduisants et ambitieux. Si le SNEP, comme le SNEEPS se sont effectivement battus par exemple pour l'organisation d'une formation continue, l'un des chapitres de l'ouvrage que j'ai dirigé sur l'univers professionnel des enseignants d'EP montre que le contenu des stages n'a pas forcément correspondu à leurs attentes. Certes ils représentent des forces de démocratisation importante, mais elles ne peuvent être considérées unilatéralement. Je crois que l'intérêt historique que développe le SNEP sous ton influence est à souligner. Mais il ne faudrait pas qu'il se transforme en censeur au prisme de ses seules analyses. Il y a là un vrai risque...

●●●

Pour relier notre entretien au thème de ce numéro, peut-on étayer l'hypothèse d'un lien entre la dimension pédagogique militante de l'engagement professionnel des professeurs d'EPS (projet d'éducation sportive pour tous les jeunes) et l'émergence d'un syndicalisme atypique par exemple le rôle du SNEP comme organisateur direct d'événements pédagogiques, colloques, livres, n'est-il pas à souligné ? Enfin y-a-t-il des évolutions repérables ?

Je crois que la place de l'EPS à l'école détermine les formes d'engagement pédagogique de ses enseignants.

Pendant longtemps l'espace quasi-exclusif d'expression de l'enseignant d'EPS a été son gymnase et la condescendance marquée dans les relations qu'il pouvait avoir avec son institution. Il s'est agi alors de s'imposer en montrant tout l'intérêt de l'EPS par l'intermédiaire d'un enseignement mettant en exergue sa valeur pédagogique. Naturellement, les appareils syndicaux ont profité de cette posture militante qui est à mon sens un élément d'identité important des enseignants d'EPS recrutés au moins jusqu'au début des années 1990. Ce n'est pas un hasard si le SNEP et le SNEEPS sont les seuls syndicats disciplinaires et s'ils sont aussi représentatifs. Leur engagement pédagogique n'a ainsi fait que s'accroître confirmant sa dimension militante. La série de colloques organisés par le SNEP dans les deux dernières décennies du XX^e siècle est à ce titre révélatrice. Cinq mois



après la réintégration de l'EPS au ministère de l'Éducation nationale, ses responsables organisent un colloque à Bobigny dont les actes seront publiés en 1982 sous le titre évocateur : « L'EP et la réussite de tous ». Il s'apparente à un état des lieux afin de « repérer les transformations engagées, prendre en compte les innovations, dégager les limites des avancées réalisées comme des obstacles rencontrés, agir pour l'élargissement des initiatives positives, etc. ». Nul doute que l'équipe dirigeante envisage d'être une force de propositions pédagogiques. L'ambition est de faire entrer l'EPS dans la dynamique de transformation du système éducatif par la redéfinition de ses missions et de son enseignement.

L'évaluation au centre des débats à partir de 1983, après la réforme du baccalauréat, va donner la première

occasion de concrétiser ces ambitions. La publication par le SNEP de *L'évaluation en EPS* en 1984 représente un effort de synthèse sans précédent sur le sujet. Les barèmes jusqu'à massivement utilisés laissent la place à pluralité d'outils permettant de situer des niveaux de pratiques. Ils permettent de souligner le caractère formateur de l'EPS et tendent à rapprocher l'EPS des procédures de validation scolaire. Cette tendance à la formalisation est confirmée avec la publication en 1985 de l'ouvrage *EPS, contenus et didactique*. Nous nous situons ici en plein militantisme pédagogique pour lequel il s'agit de modeler l'enseignement de l'EPS afin de réussir la greffe à l'Éducation nationale. Si je reprend les termes de Michel Chaigneau, alors secrétaire national pédagogique, il faut « travailler à l'élaboration d'une science de la didactique des APS ». La légitimation de l'activité enseignante est la préoccupation principale donnant une forme, je cite, « prescriptive » et surtout formelle aux propositions en raison des enjeux sous-jacents. Mais alors que cet ouvrage s'organise autour de l'analyse des différentes APS et à leur traitement didactique, le suivant publié en 1989 sur *ce qui s'enseigne* élargit l'éventail des thématiques et portent sur les éléments significatifs de la scolarisation de l'EPS : « EPS et lutte contre l'échec scolaire », « Recherche et formation », « Des programmes ? Quels programmes ? », « Représentations », « Rythmes scolaires », « Crise des savoirs/culture APS ». Si au début des années 1980 la rénovation de l'EPS passait par un travail didactique, la situation scolaire à la fin de cette décennie engage les professeurs à réfléchir sur leur métier et leur enseignement. L'élève revient au centre des débats et apparaît comme la pierre angulaire de tout dispositif pédagogique. Ce changement est perceptible dans les actes de la conférence européenne sur l'EPS : *France-Europe : quel contenus pour l'EPS de demain ?* publiés en 1992. L'excès de rationalité de l'EPS y est critiqué et les intervenants insistent sur les ressorts symboliques suscités par les pratiques physiques. La *Contribution à une réflexion autour de ce qui s'apprend en EPS* publiée en 1997, a pour objectif de définir ce qui mérite d'être appris de ce qui peut être appris. Mais alors que *Ce qui s'enseigne* s'attachait prioritairement à la technologie des apprentissages, *Ce qui s'apprend* demande de revenir aux APSA pour en extraire toute la valeur culturelle confrontée à l'élève. En donnant un sens à l'activité

de chacun dépassant le simple niveau de pratique, le SNEP espère donner un nouveau sens à l'EPS. Dans une période où les débats sur les programmes marquent des clivages très nets (notamment avec le SE-FEN qui à partir de 1992 a intégré les militants du SNEEPS), il s'engage sur la défense d'une forme particulière d'EPS qui lui paraît la plus adaptée à la défense de ses personnels. En vertu de ce principe produit d'une longue histoire, son engagement est soutenu par des choix scientifiques dont l'intérêt est avant tout défini sur un principe de réalité syndicale.

L'identification culturelle des pratiques en EPS est au centre des analyses pédagogiques à partir des années 1990, constituant l'un des fondements de la création du centre d'étude et d'information *EPS et Société*. En vue d'une acculturation à haute signification sociale et humaine, il est impératif de préserver l'essence des APSA. La performance jusque-là évacuée à la faveur de savoirs plus « prestigieux » fait un retour en grâce en raison de ce caractère culturel impliquant une attention sur les éléments structurels

de toute pratique, et non plus simple activité, sportive. L'école ne peut se contenter d'enregistrer des niveaux de pratique, elle doit apprécier des savoirs prenant de la valeur dans une réalisation efficiente afin notamment de pouvoir les réinvestir dans les pratiques post-scolaires. Dans une période où le métier enseignant est interrogé dans sa fonction et ses missions, le SNEP continue à développer une pédagogie militante pour faire entendre ses conceptions sur tous les domaines afférents à l'EPS comme en témoigne les actes de son colloque organisé à Orsay en 2000. De tous les débats, participant à des colloques scientifiques, présents directement ou indirectement dans les formations initiales, en particulier par l'intermédiaire de ses ouvrages que beaucoup de formateurs considèrent indispensables, le SNEP s'est imposé sur le terrain pédagogique. Sa nature en fait toutefois une organisation pédagogique singulière. Il me semble que sa crédibilité dans les années à venir se jouera sur deux points : ne pas sacraliser ses positions et ne pas diaboliser ses interlocuteurs □

Guilhem Veziers est professeur d'EPS agrégé, enseignant en STAPS depuis cinq ans. Le 4 décembre 2004 il a soutenu avec succès une thèse sur « *L'histoire du syndicalisme des professeurs d'EP entre 1880 et 2002* ». Ont participé à son jury : Pierre Arnaud, directeur de thèse, Jacques Girault, Antoine Prost, Thierry Terret, et, innovation à noter, un syndicaliste, Jacques Rouyer

●●● **Jacques Rouyer** : *on a envie de te demander : en réalisant ce travail considérable, qu'as-tu appris de particulièrement intéressant sur le rapport profession/syndicat surtout depuis les années 60.*

●●● **Guilhem Veziers** : avant toute chose, puisque ce numéro de *Contre Pied* est consacré à l'histoire de l'EPS, je voudrais faire une remarque sur le rapport profession/syndicat/histoire de la discipline. En effet, ce que j'ai appris de plus important, c'est que l'histoire de l'EPS ne peut plus s'écrire, ni se comprendre, sans prendre en compte l'action des syndicats et donc du plus important d'entre eux : le SNEP¹. Les syndicats et les associations qui les ont précédés ont, depuis 1880, profondément marqués l'histoire de l'EPS, tant au plan pédagogique, que politique et corporatif. Prendre en compte les syndicats, c'est sortir d'une histoire écrite à partir des grands hommes, décideurs politiques ou pédagogues, et donner à la profession la place qu'elle a tenue. Certes, les syndicats ne sont pas toujours les fidèles représentants des aspirations corporatives, ce qui m'amène à ta question initiale. Sur celle-ci, mes recherches m'ont permis de constater combien le SNEP – créé à la

libération sur les bases d'un syndicat né en 1926 – a été et demeure, pour la profession, « son » syndicat. Cela n'allait pas de soi puisque les enseignants d'EPS ont toujours eu la possibilité de rejoindre, entre autre, les syndicats pluri disciplinaires. Très majoritairement, ils ne l'ont pas fait, et sont donc restés à part, pour mieux défendre leur revendication d'être comme les autres. Ainsi, en militant pour que l'EPS soit une discipline à part entière tout en restant un syndicat à part, le SNEP a été et reste un élément clef de l'identité corporative.

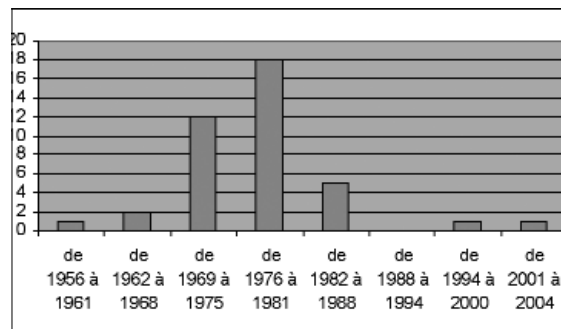
●●● **Trois questions alors : les fondements de la légitimité des syndicats ont-ils évolué ?** La chute du taux de syndicalisation, qui affecte depuis le milieu des années soixante dix l'ensemble du mouvement syndical, a souvent été exploitée pour arguer de leur perte de légitimité. Sur ce terrain, le SNEP résiste mieux que ses homologues à la crise, sans pour autant en être épargné. En effet, au début des années soixante, le SNEP parvient un temps à syndiquer neuf professeurs sur dix. Aujourd'hui, nous en sommes à environ un sur trois. Cependant, comme je l'ai implicitement évoqué initialement, le SNEP conserve une importante représentativité. Si tel est le cas, c'est que, comme pour les autres syndicats, la

légitimité du SNEP ne se fonde plus sur le nombre d'enseignants qui le rejoignent. A la faveur des élections de 1981, les syndicats obtiennent une place grandissante dans la gestion des affaires publiques. Dès lors, pour être écouté par le législateur, il n'est plus indispensable de fédérer un grand nombre de syndiqués, mais avant tout d'obtenir de bons scores aux élections professionnelles. Comme l'explique P. Rosanvallon, la légitimité des syndicats devient « *comme celle des partis, d'essence purement électorale* »². Or, de ce point de vue, le SNEP, en recueillant systématiquement plus de 80% des voix des professeurs³, conserve son indiscutable leadership. Certes, la profession n'est pas constituée uniquement de « professeurs », et sur l'ensemble des catégories d'enseignants d'EPS, les résultats du SNEP sont plus faibles. Contrairement à ce que cela peut laisser entendre, cette situation est toute à la faveur du SNEP. En effet, n'oublions pas que jusqu'en 1993, le SNEP ne syndique que les « professeurs » d'EPS, c'est-à-dire guère plus de la moitié de la profession. Les autres enseignants d'EPS, non titulaires du professorat, et le plus souvent dits « chargés d'enseignement », se regroupent dans le SNEEPS⁴. Mais depuis la création de la FSU⁵, c'est bien à l'ensemble de la profession que le SNEP s'adresse, et en lui, majoritairement, qu'elle se reconnaît. Dès les élections professionnelles de 1993, le résultat est sans appel. Auprès du corps des chargés d'enseignement, le SNEP obtient 52% des voix alors que le Syndicat des Enseignants (SE), dans lequel le SNEEPS s'est fondu, n'en recueille que 36,5%. L'événement est considéré dans le bulletin comme « *un véritable bond en avant pour le SNEP qui pour la première fois devient le représentant incontestable de tous les enseignants d'EPS* »⁶. Le SE-FEN qui propose de regrouper tous les enseignants des seconds et premiers degrés, ne parvient pas à concurrencer sérieusement le SNEP. Dans une enquête que j'ai menée dans le cadre de ma thèse⁷, les enseignants d'EPS non syndiqués justifient fréquemment leur absence d'adhésion par leur désaccord avec l'orientation du SNEP. Oubliant la grande diversité des syndicats pouvant les accueillir, ils mettent ainsi en évidence à quel point le SNEP est, y compris pour eux, « le » syndicat de la profession.

● ● ●
 Les attentes des citoyens à l'égard des syndicats ont-elles changé ? Et celles des professeurs à l'égard du SNEP ?

La réponse, une nouvelle fois, est globalement positive. En même temps qu'ils ont modifié leur façon d'exprimer leur confiance envers les syndicats, les enseignants d'EPS ont, comme l'ensemble des travailleurs, modifié leur investissement et leurs attentes à leurs égards. Avec le retour de la gauche au pouvoir, en 1981, nombre d'enseignants abandonnent les chemins de la lutte collective. Dans l'ensemble du mouvement social, le nombre de jour de grève est divisé par cinq en dix ans. Le SNEP tente de résister à cette orientation. Il est le premier, dans l'enseignement, à réorganiser un arrêt de travail en 1983. Il réitère en 1985, mais comme le montre le graphe ci-dessous, il abandonne progressivement les manifestations spécifiques à l'EPS. C'est pourtant ces mobilisations originales qui, au cours des années soixante dix, ont marqué l'histoire de la discipline et fait du SNEP un acteur incontournable.

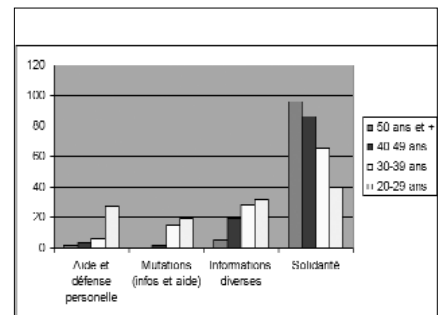
Graphe n°1 : Les grèves spécifiques à l'EPS organisées par le SNEP, de 1956 à 2004.



D'arme de combat collective, le SNEP devient ainsi davantage, pour les enseignants, un prestataire de services, un médiateur permettant de régler des questions particulières. L'enquête que j'ai réalisée dans le cadre de mon doctorat illustre cette évolution. Tout d'abord, elle montre combien, depuis 1981, les enseignants d'EPS semblent satisfaits de la situation faite à leur discipline, et ressentent donc moins la nécessité de l'action de masse. Par exemple, 86,5% des enseignants de mon échantillon sont d'accords ou tout à fait d'accords pour dire que l'EPS a acquis le statut de discipline d'enseignement à part entière, près de la moitié considérant que tel est le cas depuis la réintégration, en 1981, de l'EPS au ministère de l'Education nationale. Enfin, mon enquête montre combien se sont modifiés, au fil des générations, les motifs de syndicalisation au SNEP. Alors que les enseignants âgés de 20 à 29 ans disent à 27,5% se syndiquer pour bénéficier d'une aide et d'une défense personnelle, ce taux dimi-

nue au fur et à mesure que l'âge des syndiqués augmente pour atteindre, chez les plus de 50 ans, 2%. Le même phénomène se produit au sujet de ceux qui disent se syndiquer « pour les mutations » ou pour obtenir des informations diverses. Certes, il est probable que leur carrière avançant, les enseignants éprouvent moins le besoin d'être épaulés. Cependant, à l'évidence, les plus jeunes considèrent davantage que leurs aînés le syndicat comme un prestataire de service. Si 40% des 20-29 ans se syndiquent au SNEP pour des raisons relevant de la solidarité corporative, cette proportion augmente au fil des générations pour atteindre, chez les plus anciens, 96,5%.

Graphe n°2 : les raisons de la syndicalisation au SNEP en fonction de l'âge.

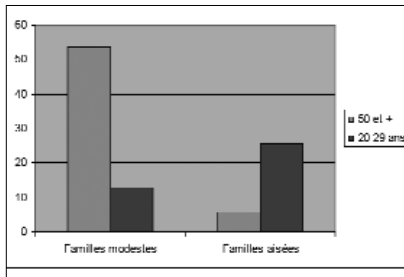


Une fois encore, on peut constater que l'évolution du SNEP s'inscrit dans un contexte, mais auquel il résiste avec force. Cela est d'autant plus net que dans le monde de l'EPS, l'évolution générale que nous avons constatée aurait pu être accentuée par la modification du recrutement social des enseignants d'EPS. En effet, les résultats de mon enquête sont significatifs. Le recrutement des enseignants d'EPS ne se fait plus, pour une large part, dans les couches populaires. Celles-là même qui, selon les travaux de P. Bourdieu, sont

- 1. Syndicat National de l'Education Physique
- 2. Rosanvallon, P. 1988. *La question syndicale*, Calmann-Levy, Paris, p. 91.
- 3. Le taux de participation aux élections professionnelles est, important chez les professeurs d'EPS. En moyenne autour de 70%.
- 4. Syndicat National des Enseignants d'EPS.
- 5. Fédération Syndicale Unitaire, fondée en 1993, suite à la scission de la Fédération de l'Education Nationale (FEN) provoquée par l'exclusion du SNEP et du SNES.
- 6. Bulletin du SNEP n°451, 6 janvier 1994, p. 4.
- 7. L'échantillon est composé de 288 enseignants en poste et retraités, auxquels il faut ajouter 57 enseignants stagiaires de seconde année d'IUFM pour les graphes n°2 et 3 (Veziens, G. 2004, *Histoire du syndicalisme des professeurs d'éducation physique. Un militantisme corporatif, pédagogique et politique*, thèse de doctorat STAPS, sous la direction de P. Arnaud, UFRSTAPS Lyon).

les plus disposées à mettre en avant les valeurs de solidarité et de lutte collective.

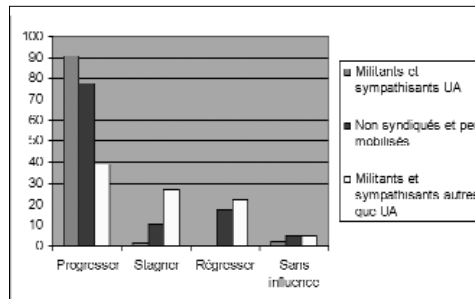
Graphe n°3 :
évolution du recrutement social
des enseignants d'EPS



Peut-on parler d'une crise de confiance envers les syndicats et le SNEP en particulier ?

Cette crise de confiance est réelle. Alors que D. Andolfato et D. Labbé notent qu'à l'égard des syndicats, « la défiance l'emporte largement »⁸, une enquête CSA de 1999 révèle que seulement 42% des salariés leur accordent leur confiance dans la gestion de leurs intérêts. Mais une fois encore, le SNEP résiste mieux que les autres syndicats à ce mouvement, mon enquête révélant que les enseignants d'EPS conservent de lui une image tout à fait positive. En effet, peu considèrent négativement l'impact du SNEP sur l'évolution de la discipline. Parmi les enseignants de mon échantillon, 3,5% estiment que le SNEP « a fait et fait régresser la discipline et ses enseignants », 13,5% qu'il « l'a fait et fait stagner » ou « n'a pas eu et n'a pas d'impact ». 77,5% pensent, en revanche, qu'il « a fait et fait progresser la discipline ». La sur-représentation des syndiqués au SNEP dans mon échantillon (légèrement plus de la moitié de l'effectif) n'invalide pas ces résultats. Le graphe suivant, qui détaille les résultats en séparant les enseignants en fonction de leur opinion vis-à-vis de la tendance qui dirige le SNEP, appelée « Unité et Action » (UA), le met en évidence. Les non syndiqués et les enseignants peu mobilisés vis-à-vis des questions syndicales sont 78% à choisir la réponse la plus favorable au SNEP. Pour obtenir un taux de réponses critiques important, il est nécessaire de se tourner vers les enseignants proches (militants ou sympathisants) d'un syndicat ou d'une tendance concurrente à la direction UA du SNEP. Mais alors, seuls 21,5% d'enseignants pensent que le SNEP a fait et fait régresser l'EPS et 27% qu'il l'a faite et la fait encore stagner.

Graphe n°4 : perception de l'impact du SNEP sur la discipline, en fonction du rapport à la tendance dirigeante, Unité et Action.



Peut-on parler alors d'une spécificité du syndicalisme des professeurs d'EPS ?

Puisque parler du syndicalisme des professeurs d'EPS c'est essentiellement parler du SNEP, la réponse est oui. Tout d'abord, en refusant de se fondre dans un syndicat pluri-disciplinaire, le SNEP et la majorité des professeurs syndiqués, font explicitement le choix de la spécificité. Ensuite, la réelle résistance que le SNEP oppose à la crise du syndicalisme, fait de lui un syndicat spécifique. Notons enfin que cette résistance est d'autant plus remarquable que certaines évolutions particulières auraient pu, dans le monde de l'EPS, accentuer le phénomène de crise. Il s'agit de la modification du recrutement social des enseignants d'EPS, et enfin de l'aboutissement de nombreuses et importantes causes collectives. Pourtant, bien au contraire, le SNEP reste fort et conserve davantage que ses homologues la confiance des agents qu'il entend défendre et représenter. Sans doute le doit-il en partie à ses choix d'orientation, mais aussi au militantisme des enseignants d'EPS.

Pour relier notre entretien au thème de la démocratisation, peut-on penser que la profession a du, pour promouvoir la démocratisation d'une éducation sportive, construire l'outil syndical dont elle avait besoin ?

Tout d'abord, ta question m'amène à faire une précision importante. A savoir que le SNEP, ainsi que les syndicats et associations qui l'ont précédé, ne se sont pas contentés de défendre les intérêts corporatifs. Ils ont aussi défendu la discipline, et enfin, de façon plus large encore, ont porté un véritable projet de société : celui consistant à obtenir l'éducation physique nécessaire à la jeunesse. Les intérêts du pays, de l'EPS, et enfin de ses enseignants ont donc été mis en relation. La question de la démocratisation de l'éducation sportive entre totalement dans ce cadre. Il faut des

enseignants en nombre, dotés d'une formation sérieuse, pour permettre l'accès de tous à une éducation basée sur des sports auxquels les enfants n'ont pas un égal accès en fonction de leur origine sociale. Sur ce terrain, il serait excessif de dire que la profession a construit l'outil syndical qui lui était nécessaire pour mener à bien ce projet. De façon plus raisonnable, on peut dire que la profession, après avoir pris massivement le parti du sport dans les années soixante, a donné sa confiance à la tendance syndicale associée au mouvement dit de « sportivisation » de la discipline.

En effet, de 1945 à 1969, le SNEP est dirigé par la tendance dite « autonome ». Celle-ci anime une réflexion pédagogique, mais qui reste dans la continuité de l'éclectisme, assez réticente vis-à-vis du sport. Sur cette même période, en revanche, la tendance minoritaire « Unité et Action » regroupe les partisans de la « sportivisation » de l'EP. Robert Mérand, pour ne citer que le plus connu, est le fer de lance du courant dit « du sport éducatif » et il est un des fondateurs de la tendance UA. Pour les militants de cette tendance, le sport doit être un moyen mais aussi et surtout, un objet d'éducation, ceci en tant que pratique culturelle fruit du progrès de l'humanité. De ce point de vue, UA porte un projet novateur, celui de la démocratisation du sport et de l'éducation humaniste à laquelle il permet d'accéder. Quand cette tendance prend, en 1969, la direction du SNEP, nul doute qu'elle le doit en partie à l'adhésion grandissante de la profession à ce projet. Ainsi, depuis cette date, le SNEP ne se donne plus pour seule fonction d'animer la réflexion pédagogique. Très clairement, il défend une doctrine construite et cohérente au plan pédagogique et social. Il prend position dans les conflits de courants et l'on peut même dire qu'il est au cœur de l'un d'entre eux, celui que je nomme le « réseau du sport éducatif ». Dans le cadre de ces conflits de courants, mes recherches m'ont permis de constater que les positions du SNEP, si elles sont le reflet des convictions de ses dirigeants, restent largement représentatives des opinions de la profession.

Le SNEP a de mon point de vue vocation à animer un débat pédagogique pluraliste et non pas à l'orienter. C'est pourtant ce à quoi il œuvre, trop attaché à son idéal de démocratisation de l'éducation sportive pour ne pas éviter d'entrer dans un certain dogmatisme parfois regrettable. Cependant, d'accord ou pas avec le SNEP, je ne peux que constater son indiscutable représentativité et le fait qu'elle soit en partie liée à son action pour cette démocratisation □

8. Andolfato, D. Labbé, D. 2000, *Sociologie des syndicats*, La découverte, Paris, p. 80.